



HAL
open science

Licence Administration publique

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Administration publique. 2015, Université Lumière - Lyon 2. hceres-02037335

HAL Id: hceres-02037335

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02037335v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Rapport d'évaluation

Licence Administration publique

- Université Lumière - Lyon 2

Campagne d'évaluation 2014-2015 (Vague A)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Pour le HCERES,¹

Didier Houssin, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2014-2015

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Droit

Établissement déposant : Université Lumière - Lyon 2

Établissement(s) cohabilité(s) : /

La licence *Administration publique (LAP)* est une formation proposée aux étudiants de niveau Bac +2 souhaitant acquérir une formation de niveau bac+3 dans les matières requises pour préparer les concours administratifs de catégorie A, qu'ils soient généralistes comme le concours des instituts régionaux d'administration ou celui d'attaché territorial ou plus spécialisés comme celui de commissaire de police.

La formation est dispensée à la Faculté de Droit de l'Université Lumière Lyon 2 dont elle dépend depuis janvier 2012, après avoir été rattachée à l'Institut d'Etudes Politiques (IEP) de Lyon. Les enseignements se déroulent sur le campus des berges du Rhône, Lyon 7^{ème} arrondissement.

Cette formation est pluridisciplinaire. Elle est ouverte aux étudiants en formation initiale mais est également proposée dans le cadre de la formation continue.

L'effectif est réduit puisqu'elle a concerné 38 étudiants en 2012 et 21 en 2013.

La licence *Administration publique* ouvre des perspectives tant d'accès à la fonction publique que de réorientation pour des étudiants provenant de filières non juridiques en permettant la poursuite d'études en master du secteur Droit Economie Gestion.

Avis du comité d'experts

La formation délivrée par la licence *Administration publique* est parfaitement cohérente par rapport aux objectifs visés. En effet, le cursus est bien adapté à une préparation aux concours de la fonction publique en raison du réel accent mis sur la méthodologie aussi bien écrite qu'orale comme sur la culture générale. Des options sont également offertes afin de permettre aux futurs candidats de suivre les enseignements les plus adaptés aux concours auxquels ils souhaitent postuler. En outre, la formation intègre des conférences d'information visant à faire mieux connaître les métiers et les concours de la fonction publique aux étudiants. Les enseignements sont pluridisciplinaires. Les principales matières du droit public y figurent tout comme l'économie, la gestion ou encore la comptabilité publique.

La structure de la licence *Administration publique* est parfaitement lisible. Les volumes horaires sont équilibrés entre les deux semestres. Les matières sont réparties de manière cohérente entre un tronc commun de trois unités d'enseignement (UE) et une UE de matières optionnelles mutualisées avec la licence de *Droit* à chaque semestre.

Le positionnement de la licence *Administration publique* est clair depuis qu'elle a été transférée par l'IEP de Lyon en janvier 2012. Une réflexion semble en cours sur l'éventuelle création d'un parcours administration publique qui serait intégré à la licence en droit en raison de la suppression des licences suspendues. Les liens tant avec la FNSP (fondation nationale des sciences politiques) que la Faculté de Droit sont bien établis.

L'intégration de la formation dans l'établissement semble d'autant mieux assurée que la majorité des étudiants, à l'issue de la formation, poursuit des études dans une formation du secteur Droit économie gestion ou Sciences humaines. Pour autant, la licence *Administration publique* de l'Université Lumière Lyon 2 coexiste avec celle de l'Université de Saint-Etienne sans que des éléments distinctifs soient identifiés.

L'équipe pédagogique, pluridisciplinaire, placée sous le pilotage d'un enseignant-chercheur, est bien décrite dans le dossier. Les professionnels sont cependant seulement au nombre de deux (un magistrat de chambre régionale des

comptes et un agent de la fonction publique territoriale) et en charge d'un total de 83 heures de cours sur l'ensemble des 543 heures dispensées dans la formation. Par ailleurs, aucun représentant de la fonction publique hospitalière n'intervient au sein de la formation. Le pilotage demeure très informel en l'absence d'un conseil de perfectionnement spécifique et d'un système d'évaluation propre.

Les effectifs sont assez diversifiés : plus d'un tiers des étudiants provient de formations courtes (Brevet de Technicien Supérieur - BTS /Diplôme Universitaire de Technologie- DUT), 15 % d'un DEUG ou des classes préparatoires aux grandes écoles tandis que 20 % proviennent d'un master 1 ou d'un master 2. L'importante variation des effectifs (21 en 2013 et 38 en 2012) comme des taux de réussite (88,9 % en 2011 et 71,1 % en 2012) est surprenante et n'est pas accompagnée de réelles explications. Concernant le devenir des étudiants, on regrette l'absence d'éléments récents relatifs à la réussite aux concours. Des données sont en revanche disponibles pour la période précédant le transfert de la formation à la Faculté de Droit et indiquent que tous les étudiants inscrits en L3 en 2011/2012 ont poursuivi des études supérieures en 2012/2013, ce qui tend à laisser penser que la réussite immédiate aux concours présentés n'est pas au rendez-vous.

Éléments spécifiques de la mention

Place de la recherche	Cet élément n'est pas mentionné dans le dossier mais semble a priori sans objet au regard du niveau, comme de la finalité de la formation.
Place de la professionnalisation	Toute la formation est organisée autour de l'impératif de professionnalisation à travers notamment la présentation des métiers de l'administration dans le cadre de conférences mais aussi une UE de méthodologie des concours. Les enseignements sont centrés sur les savoirs nécessaires à l'exercice des métiers de l'administration. Les étudiants bénéficient à leur demande d'un accompagnement individuel dans le cadre de leur projet professionnel. L'intégration dans la LAP est, du reste, conditionnée à la présentation par les candidats de leur projet professionnel même si celui-ci est susceptible d'évoluer ; ce qui révèle un réel niveau d'exigence en ce domaine.
Place des projets et stages	Les stages ne sont ni obligatoires ni organisés par le biais d'un bureau de stages. Lorsqu'ils sont réalisés, ils sont effectués à l'initiative des étudiants dans le cadre d'une convention. Il pourrait être souhaitable de les développer dans la mesure où l'absence d'expérience est souvent relevée pour refuser un emploi dans la fonction publique territoriale et est souvent évoquée lors des entretiens d'admission.
Place de l'international	Aucune place n'est laissée à l'international ce qui est logique en raison de l'objet de la formation. Il n'y a pas de partenariats avec des universités étrangères. On peut toutefois regretter l'absence de cours de langues.
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	<p>L'accès s'effectue après l'obtention d'un Bac +2 ce qui permet à la formation de jouer un réel rôle de passerelle et de dispositif de réorientation pour des étudiants provenant d'horizons variés (38 % BTS/DUT ; 14,5 % DEUG/CPGE ; 28,5 % licence et 19 % M1 ou M2).</p> <p>La formation est également ouverte en formation continue (FC) ce qui est tout à fait intéressant. Pourtant, là encore en raison de la particularité de la FC la présence plus marquée de professionnels pourrait être intéressante.</p> <p>La volonté de suivi individualisé est très forte notamment en ce qui concerne l'accompagnement dans le projet professionnel. En outre, un suivi individualisé est possible en cas de difficulté de l'étudiant par le biais, le cas échéant, d'une remise à niveau.</p> <p>Il faut néanmoins relever que les données transmises sont antérieures au transfert du diplôme de l'IEP vers l'Université (2011/2012).</p>

<p>Modalités d'enseignement et place du numérique</p>	<p>L'enseignement est principalement assuré en présentiel, ce qui est conforme à la logique d'une préparation aux concours tout comme aux petits effectifs. Le taux de présence est particulièrement important : 92 %.</p> <p>Des plateformes numériques sont proposées à titre complémentaire et d'approfondissement.</p>
<p>Evaluation des étudiants</p>	<p>Le dispositif d'évaluation est adapté aux modalités d'une préparation aux concours comme d'une licence. Le contrôle continu est pratiqué pour les matières de méthodologie des concours comme pour l'économie ou le droit et le contrôle terminal pour les autres épreuves (épreuves essentiellement écrites). Comme le souligne la présentation de la formation il pourrait être intéressant d'introduire davantage d'épreuves orales.</p> <p>Les coefficients sont diversifiés en fonction de l'importance des matières.</p>
<p>Suivi de l'acquisition des compétences</p>	<p>Il n'existe ni portefeuille de compétences, ni livret étudiant. L'annexe descriptive au diplôme (ADD) est très sommaire.</p>
<p>Suivi des diplômés</p>	<p>En raison du récent transfert de la formation, le recul est à l'heure actuelle, insuffisant pour apprécier les données générales sur les poursuites d'études.</p> <p>Les dernières enquêtes disponibles montrent que 16 étudiants (64 %) ont poursuivi des études dans une université dont 7 en master 1 de Droit -sciences politiques en 2010/2011 et 100 % en 2011-2012.</p> <p>Il n'y a pas de données récentes concernant la réussite aux concours ni de suivi des diplômés après leur intégration dans la fonction publique, ce qui est regrettable car ce suivi permettrait de constituer un réseau et de faire appel à un vivier d'anciens.</p>
<p>Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation</p>	<p>Il n'y a pas de conseil de perfectionnement ou de dispositif d'autoévaluation spécifique et formalisé. Le dispositif d'évaluation mis en place par l'Université montre toutefois un avis favorable ou très favorable sur l'organisation ou le déroulement de la formation.</p>

Synthèse de l'évaluation de la formation

Points forts :

- La formation est bien adaptée à une préparation aux concours en raison de l'accompagnement individualisé des étudiants, de l'accent mis sur la méthodologie, des conférences relatives aux métiers et de la large place consacrée à la culture générale.
- L'enseignement est pluridisciplinaire.

Points faibles :

- Les informations données sur le suivi des étudiants et sur l'évolution des effectifs manquent de précision. Les données récentes relatives à la réussite aux concours de la fonction publique font défaut.
- L'évaluation de la formation ainsi que son pilotage ne sont pas suffisamment formalisés.
- L'accompagnement dans la recherche de stage est inexistant.
- Les intervenants professionnels ne sont pas suffisamment présents.

Conclusions :

La formation est de qualité. Pour autant, il semble qu'il existe un certain écart entre l'objectif affiché de préparation aux concours et l'objectif atteint de passerelle dans le cadre d'une réorientation (pour des étudiants en formation initiale comme dans le cadre de formation continue).

Il pourrait être intéressant de renforcer la présence des professionnels, d'améliorer l'évaluation et le pilotage, de faciliter les stages et de réfléchir au positionnement de la formation par rapport à la licence d'administration publique dispensée à l'Université de Saint-Etienne.

Par ailleurs, il conviendrait d'assurer rapidement un meilleur suivi du devenir des étudiants alors que le récent transfert de la formation a rendu difficile la présentation d'éléments chiffrés.

Observations de l'établissement

HCERES – RAPPORT D'ÉVALUATION – Observations de portée générale

Mention (Licence) : Administration publique

Nous tenons tout d'abord à remercier le rapporteur de la grande qualité de son rapport d'évaluation de la licence d'administration publique ; ses conclusions nous semblent justifiées et, à dire vrai, nous les partageons largement. Malgré cela, nous souhaiterions formuler une série d'observations relatives à la structure, aux objectifs (I) et au fonctionnement (II) de la formation.

1°) Concernant la structure et les objectifs de la formation

Relativement à la structure et aux objectifs de la licence d'administration publique, trois observations générales peuvent être énoncées.

Tout d'abord, nous tenons à rappeler que la mention « Administration publique » est bien distincte de la mention « Droit ». Aussi la création d'un parcours Administration publique (constitué d'une licence en trois ans et d'une mention de master) est réalisée de façon autonome à la mention « droit ». On ne peut donc affirmer comme le fait le rapport (p. 3) que la filière Administration publique se fera dans le cadre de la licence en Droit. Les deux mentions sont proches mais clairement distinctes. Elles sont proches parce que la plupart des enseignements juridiques de la licence d'administration publique seront mutualisés avec la licence en droit ; elles sont distinctes car la licence d'administration publique est conçue de façon pluridisciplinaire dans sa logique propre et au regard de ses objectifs spécifiques.

À ce titre, le rapport évoque l'écart entre l'objectif affiché de préparer aux concours et la poursuite d'étude des étudiants. Cela appelle deux remarques ; ce n'est pas parce que nos étudiants ne passent pas immédiatement les concours que nous ne les aidons pas à les préparer. Bien au contraire, puisque cette année de « réorientation » est un nœud dans de nombreux parcours. D'autant plus que nous avons des candidats admis à certains concours de catégorie B. Seulement, nous considérons que la licence d'administration publique doit placer les étudiants sur les rails en les aidant à comprendre ce qu'est un concours et à le préparer par nos enseignements disciplinaires. Nous précisons d'ailleurs qu'un discours de vérité est tenu aux étudiants en leur expliquant dès l'entame qu'être admis avec une seule licence est aujourd'hui très difficile et nous les invitons en conséquence à penser à 24 ou 36 mois. La création d'une mention de master clarifiera ce point à partir de 2016, la licence étant davantage conçue comme devant poser les bases tandis que le master achèvera cette formation.

Cette refonte de la filière Administration publique à travers un parcours de cinq ans permet par ailleurs de répondre à l'observation du rapport demandant une précision sur le positionnement par

rapport au diplôme de Saint-Étienne. Notre licence ne sera pas ni un simple parcours d'une licence en droit, ni un parcours de trois ans mais une première étape dans la formation de véritables gestionnaires publics.

En ce sens, la conjugaison des deux mentions de licence et de master, ainsi que la refonte de la licence que cela induit devraient nous permettre de mieux nous singulariser. Chaque semestre de la licence comprendra désormais en effet deux unités d'enseignement juridique, une unité d'enseignement « Économie-finances », une unité d'enseignement « SHS » et une unité d'enseignement « Préparation concours et pratiques professionnelles ». Notre diplôme devrait en conséquence être clairement identifiable.

Enfin, s'il est relevé qu'il n'existe aucune ouverture à l'international, ce défaut devrait progressivement s'estomper dans la mesure où nous travaillons à différents accords avec des facultés et instituts d'administration publique pour l'ensemble du parcours (licence et master). Les étudiants de troisième année de licence devraient donc pouvoir en bénéficier.

2°) Concernant le fonctionnement de la formation

Les observations portant sur le fonctionnement du diplôme sont fondées et nous les partageons. Cela signifie que nous avons bien conscience de ces limites auxquelles nous cherchons à remédier. Un conseil de perfectionnement sera ainsi créé dans le cadre de la prochaine accréditation afin de mieux associer l'ensemble des parties prenantes. Sa composition a été conçue de façon large et permettra un pilotage plus efficace et plus formalisé du diplôme.

Nous avons également conscience de nos lacunes quant au suivi des étudiants. Une réflexion générale est menée au sein de la Faculté de Droit et Science politique pour y remédier. La licence d'administration publique s'inscrira dans la politique générale de la composante.

Nous sommes également conscients de la faible proportion de professionnels intervenants. La refonte de la maquette permettra de repenser cela et de leur offrir davantage d'enseignements. Cela sera peut-être moins marqué en licence qu'en master, mais nous avons le souci de mieux associer les professionnels à notre formation. Cela devrait permettre à nos étudiants de trouver plus facilement des stages. Si la licence ne comporte toujours aucun élément pédagogique « stage », cela n'empêche pas les enseignants d'encourager les étudiants à en faire et à assurer un suivi réel et efficace. En ce sens, le responsable de la licence reçoit régulièrement les étudiants qui se lancent à la recherche d'un stage.

Forts des remarques formulées par le rapport, *a fortiori* parce qu'elles rencontrent notre propre sentiment, nous allons donc entreprendre les modifications nécessaires de la licence pour la rendre encore plus attractive et satisfaisante pour les étudiants.

Guillaume PROTIÈRE
Doyen de la Faculté de Droit et Science politique



Jean-Luc MAYAUD
Président de l'Université Lyon 2

